

Centre de droit public – *Street Law Clinic en droit social*

Stage de recherche pour étudiant·e·s

Année académique 2020-2021

Durant l'année académique 2020-2021, le Centre de droit public (ci-après le Centre) propose d'accueillir **4 étudiants** maximum pour un **stage de recherche**.

Le stage s'inscrit dans la nouvelle ***Street Law Clinic***.

Présentation de la clinique

L'approche de la *Street Law* est née aux Etats-Unis dans les années 1970, quand certaines universités ont envoyé leurs étudiants enseigner le droit dans des écoles secondaires. Cette approche vise aujourd'hui à apprendre aux étudiant·e·s à **communiquer le droit dans un langage clair à des publics éloignés du droit**, pour que ces publics comprennent leurs droits et puissent les faire valoir. Des *Street Law Clinics* ont récemment vu le jour dans différents pays.

Dans le cadre de la clinique du Centre, les étudiant·e·s développeront des **outils** pour améliorer la compréhension du droit par les publics précarisés et permettre leur émancipation sociale.

Avant de réaliser ces outils, les étudiants recevront des **modules pratiques d'enseignement** sur l'accès au droit et à la justice, la méthodologie du travail social et l'utilisation d'un langage juridique clair.

Les activités de la clinique sont menées en **partenariat** avec des associations de défense des droits humains et d'accompagnement des publics défavorisés à Bruxelles et en Wallonie (la Ligue des droits humains, le Collectif solidarité contre l'exclusion et *Samenlevingsopbouw Brussel*) et Droits Quotidiens, association pionnière en Belgique du langage juridique clair.

Projet de la clinique pour l'année 2020-2021 : aider les étudiant·e·s à connaître leurs droits face aux CPAS

La précarité étudiante augmente. Sur les quinze dernières années, le nombre d'étudiants et d'étudiantes bénéficiant du revenu d'intégration en Belgique a été multiplié par 7,4 : il est passé de 4.000 en 2002 à 27.133 en 2017. A l'ULB, le service social de l'ULB a reçu 1476 demandes d'aide financière sur l'année académique 2018-2019 ; 15% des étudiant·e·s ayant introduit une telle demande émergeaient au CPAS.

Les CPAS développent par ailleurs des pratiques divergentes en matière d'octroi du revenu d'intégration aux étudiant·e·s. Dans certains cas, ils font usage de la marge de manœuvre dont ils disposent, en vertu du principe de l'autonomie locale, dans le respect du cadre législatif et réglementaire fédéral. Dans d'autres, ils en font un usage excessif et méconnaissent la loi. Les rapports de l'inspection du SPP Intégration sociale épinglent de telles pratiques illégales. Ces pratiques sont également fréquemment dénoncées par

des avocat·e·s, des magistrat·e·s, ou des associations de lutte contre la pauvreté ou de défense des droits humains.

Dans ce contexte, les étudiant·e·s de la clinique mettront leurs compétences au service de leurs condisciples afin de les aider à mieux comprendre leurs droits. Ils travailleront plus précisément sur deux projets :

- la tenue de permanences d'information ;
- et la rédaction de fiches rédigées en langage clair et accessible, présentant les droits des étudiant·e·s sur différentes questions où des pratiques divergentes des CPAS sont observées.

Critères et modalités de sélection

Dossier de candidature

Les étudiant·e·s intéressé·e·s par le stage peuvent envoyer leur dossier de candidature pour le **28 juin 2020** à l'adresse streetlawclinic@ulb.ac.be

Le dossier comprend :

- un **curriculum vitae** (indiquant les grades par année) ;
- une **lettre de motivation** démontrant la motivation du ou de la candidat·e pour le travail de recherche proposé ;
- et tout autre document (par exemple un travail ou un article rédigé précédemment) démontrant les **aptitudes à la recherche**.

Modalités de sélection

- Les candidat·e·s doivent parfaitement maîtriser le français et avoir au moins une connaissance passive du néerlandais et de l'anglais.
- Les candidat·e·s seront reçus pour un **entretien** la semaine du 29 juin à un moment fixé de commun accord.
- Le/la candidate est sélectionné·e sur la base des **critères** suivants :
 - 1) l'aptitude à la recherche et à la rédaction, la qualité du parcours académique et les qualités d'expression orale ;
 - 2) l'intérêt pour le droit social et les questions d'accès au droit et à la justice ;
 - 3) et la motivation à participer à une clinique.

La décision est communiquée par écrit aux candidat·e·s pour le 3 juillet 2020.

Obligations et encadrement

Le stage est encadré par Elise Dermine.

Le stage n'est pas évalué ni coté. Il est mentionné dans l'annexe au diplôme de Master en droit et il peut être valorisé par l'étudiant·e dans son *curriculum vitae*.

Les étudiant·e·s qui participent au stage de recherche doivent :

- effectuer au moins **90 heures** de travail au sein de la clinique ;
- convenir avec leur tuteur/tutrice de :
 - o la **répartition** de ces heures de stage sur l'année académique 2020-2021 (le stage se termine au plus tard le 31 mars 2021) ;
 - o l'**horaire** éventuel de présence au Centre (en fonction des tâches définies de commun accord) ;
- participer aux **réunions de suivi** qui seront fixées en accord avec le(s) tuteurs(s).

Les noms des stagiaires seront mentionnés dans toutes publications auxquelles donneront lieu les résultats des recherches qu'ils/elles auront menées.